

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté de communes La Domitienne

Séance du jeudi 14 mars 2024

Délibération

N° 24.024.1

En exercice ... 37

Présents 29

Votants 31

Pour 31

Contre 0

Abstention 0

PÔLE RESSOURCES - SERVICE FINANCES

**TENUE DU DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE -
APPROBATION DU RAPPORT D'ORIENTATION
BUDGÉTAIRE 2024**

Date de la convocation : 08/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre
Et le 14 mars à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle « Jacques Maurel » de l'Hôtel communautaire à Maureilhan, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président**.

29 Conseillers communautaires présents : monsieur Serge BACCOU, monsieur Henri BEC, monsieur Bruno BERRAH, monsieur Thierry CALMEL, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, madame Valérie CHABOT, madame Marcelle COUDERC, monsieur Pierre CROS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, monsieur Thierry DAURAT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Cédric GARCIA, monsieur Bernard GUERRERE, monsieur Jean-François GUIBBERT, monsieur Jean-Philippe JUAN, madame Maryse LACOMBE, madame Brigitte MATHE-MAURY, madame Sandra PACHOT, monsieur Serge PESCE, madame Nathalie PIQUES, madame Marlène PUCHE, madame Viviane ROUQUET-TAFANI, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Brigitte SOULET, madame Mireille TORTES, madame Maryline TUCA, monsieur Philippe VIDAL.

2 Conseillers communautaires absents représentés : madame Patricia BERTHOMIEU (représentée par madame Mireille TORTES), madame Patricia CATHALA (représentée par monsieur Pierre CROS).

6 Conseillers communautaires absents excusés : monsieur Didier CAYLA, madame Françoise CRASSOUS, madame Catherine LIMORTÉ, monsieur Thierry MAURAT, monsieur Elian PALAZY, monsieur Jean-Pierre PEREZ.

Secrétaire de séance : monsieur Bernard GUERRERE.

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du jeudi 14 mars 2024

Tenue du Débat d'Orientation Budgétaire - Approbation du Rapport d'Orientation Budgétaire 2024

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2312-1, L5211-36, L5217-10-4 et D5211-18-1 ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, notamment l'article 106 ;

Vu le décret n°2023-624 du 18 juillet 2023 portant application du III de l'article 106 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et dispositions diverses relatives au budget spécial de la préfecture de police de Paris, notamment l'article 1 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu la délibération n° 24.003.1 du Conseil communautaire du 06 février 2024 portant adoption du règlement budgétaire et financier (RBF) de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu le Rapport d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2024, ci-annexé ;

Vu l'avis de la commission Finances et Moyens Généraux du 27 février 2024 ;

Considérant que le Président de la Communauté de communes doit présenter au Conseil communautaire, dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget, un Rapport sur les Orientations Budgétaires proposées pour l'année 2024 ;

Considérant que ce rapport concerne tous les budgets, et qu'il doit notamment comprendre, en plus des grandes orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, des éléments concernant la structure et la gestion de la dette, ainsi qu'une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs ;

Considérant que, sur la base de ce rapport, les Conseillers communautaires sont amenés à débattre sur les choix budgétaires prioritaires proposés par le Président pour l'année 2024 et qu'il doit être pris acte de ce débat par délibération ;

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Philippe VIDAL, 1^{er} vice-Président,**

Après en avoir délibéré,

Sur 31 membres présents ou représentés au moment du vote,

A l'unanimité,

I. PREND ACTE de la tenue du débat relatif aux orientations budgétaires pour 2024 sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire ci-annexé.

II. APPROUVE le Rapport d'Orientation Budgétaire pour l'année 2024 ci-annexé.

III. AUTORISE monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

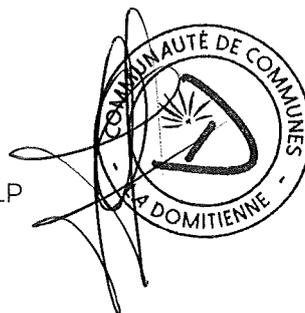
IV. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à la publication de cette délibération sur le site internet de La Domitienne, à sa transmission au contrôle de légalité et à son insertion au registre des actes administratifs de La Domitienne.

VI. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



Délibération transmise au représentant de l'Etat le **22 MARS 2024**

Délibération certifiée publiée sur le site internet de La Domitienne le **22 MARS 2024**

Signature du secrétaire de séance :

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. B...', written over a horizontal line.

REÇU EN PRÉFECTURE

le 22/03/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20240314-DEL IB_24_02

REÇU EN PREFECTURE

le 22/03/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20240314-DELIB_24_02